

### Développement par l'auteur

Deux motions déposées au même moment et quasi identiques. Cela démontre qu'elles répondent à de réelles attentes.

Ma motion demande au Conseil communal de doter chaque village d'au minimum un défibrillateur et de déterminer, avec les villages voisins, si une mise en place coordonnée est possible.

De nombreuses communes ont équipé leurs villages de défibrillateurs. Il ne s'agit pas de les copier mais de s'en inspirer pour offrir un service concret à la population. Cela, dans le cas où les urgences sanitaires n'arriveraient pas à temps ou pour anticiper si possible sur l'arrivée de l'ambulance.

On sait que les premières minutes sont décisives et que les premiers gestes comme le massage cardiaque n'ont pas l'efficacité d'un défibrillateur qui accroît sensiblement les chances de sauver une victime d'accident cardiaque.

La situation géographique des villages du Val Terbi plaide en faveur de l'équipement de défibrillateurs, utilisables par des premiers répondants ou d'autres personnes formées ou non. La facilité d'utilisation de ces appareils, même par des non-initiés, de même que les coûts devenus abordables et somme toute modestes pour sauver des vies expliquent également la multiplication des défibrillateurs sur le territoire jurassien.

Permettez-moi de conclure en souhaitant deux choses. Que chaque village soit équipé au plus vite d'un défibrillateur. Et deuxième chose, paradoxale me direz-vous, que ces défibrillateurs n'aient jamais besoin de servir.

**Michel Darbellay (CoVal)**